



Rapport d'orientations budgétaires 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2024

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Le contexte économique.....	4
Contexte international	5
Contexte national	5
Loi de Finances pour 2024.....	7
3. Présentation des résultats du budget 2023	8
4. Les orientations cadrant la construction du budget 2024.....	9
A. La section de fonctionnement	11
B. La section d'investissement	15
C. Le besoin de financement	16
D. L'état de la dette	16
E. L'épargne brute et l'épargne nette	17
Conclusion.....	17

1. Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose obligatoirement aux départements et aux régions. Il concerne aussi les communes de plus de 3500 habitants, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que les syndicats mixtes. Pour les petites communes, il est facultatif mais conseillé.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Le DOB a deux objectifs :

1. Informer les élus locaux, pour leur permettre de voter de manière éclairée sur le budget.
2. Permettre aux élus de s'exprimer sur le budget proposé par l'exécutif. Les élus peuvent ainsi clarifier aux yeux des citoyens leurs positions sur les priorités politiques envisagées par l'exécutif.

Le DOB est défini comme une discussion tenue par l'assemblée locale. Il porte sur les grandes lignes du budget de l'exercice en cours. Formellement, il est matérialisé par une délibération.

Il a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et permet de rendre compte de la gestion de la commune.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Ce débat s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) consacré par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il est élaboré par le Maire.

Ce document structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientations budgétaires

Ce support au débat présente les projets envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2024 sera fortement marqué par un contexte international et géopolitique très incertain : hausse historique des prix des matières premières conjuguée à un rebond des tensions d'approvisionnement, niveau élevé des prix énergétiques, taux d'inflation élevé, resserrement monétaire avec notamment un relèvement des taux d'intérêt...

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée et réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

L'environnement économique



2. Le contexte économique

SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Introduction

Depuis 3 ans, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleur : pandémie, crise de l'énergie, tensions géopolitiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt, réforme fiscale, etc.

En parallèle, l'enjeu de la transition écologique et énergétique se fait sans cesse plus pressant, alors que les signes du dérèglement climatique se multiplient.

Plus que jamais, le service public doit rassurer des habitants, répondre à l'évolution de leurs besoins, accompagner les transitions sociétales et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les équilibres financiers.

Ce rapport pose objectivement les tableaux économiques mondiaux, de la zone Euro et de la France. Si les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance reste faible et les moyens budgétaires de la puissance publique demeurent tendus.

Contexte international

Monde : une croissance modérée en 2023

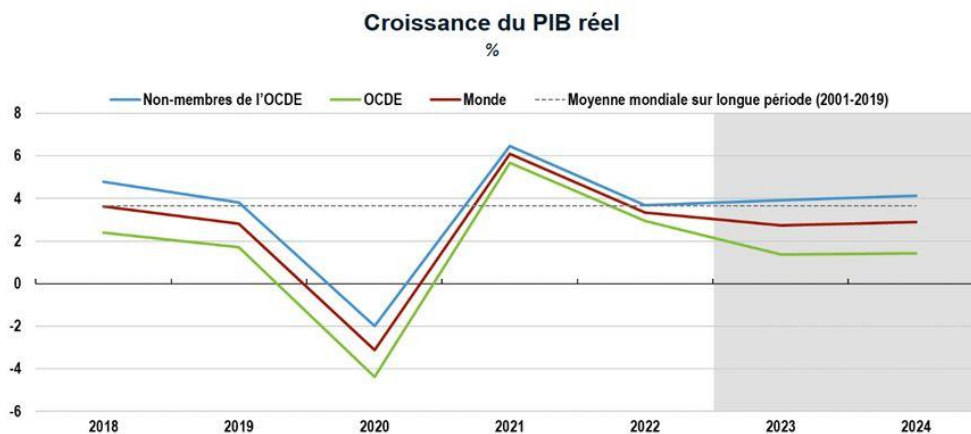
Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Sur le plan géopolitique, les tensions exacerbées succèdent aux menaces et aux incertitudes, multipliant les hypothèses de conflits qui, bien que souvent circonscrits à une aire régionale, perturbent fortement l'activité mondiale et favorisent son repli. Cette instabilité croissante fragilise par ricochet les perspectives des acteurs économiques et investisseurs qui se réfugient dans un réflexe d'attente.

De plus, après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles. Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, n'en pénalise pas moins l'investissement.



La croissance mondiale devrait rester faible



Contexte national

Une croissance encore fragile dans un contexte de ralentissement d'inflation

Les prévisions de croissance pour l'année 2024 du Gouvernement anticipent une progression du PIB de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue anticipée de l'inflation.

La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels.

La Commission européenne et l'OCDE, plus prudentes, prévoient une croissance de + 1,2 % et le FMI de + 1,3 %. L'écart est encore plus marqué avec la prévision du Consensus Forecasts de septembre (+ 0,8 %) et de la Banque de France (+ 0,9 %). Une part significative du décalage semble liée aux hypothèses retenues sur l'évolution de la consommation publique et l'investissement public. C'est dans ce contexte, où pour rappel l'investissement public est porté à 60% par le bloc communal, que la dynamique de la contribution de l'Etat aux budgets des collectivités territoriales devra être examinée, tant elle apparaît comme un des principaux leviers de croissance.

En 2024, l'inflation (au sens de l'IPC) ralentirait pour s'établir à + 2,6 %, selon les prévisions du Gouvernement. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.).

La prévision d'inflation du Gouvernement est dans la fourchette de celles des autres prévisionnistes : au sens de l'IPC, le Consensus Forecasts de septembre prévoit une inflation en moyenne annuelle de + 2,7%.



Le déficit du budget de l'Etat, encore élevé à 4,4% du PIB, le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, obèrent toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Des dotations de l'Etat en baisse en euros constants

L'inflation et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires conduisent à une dégradation anticipée des équilibres des collectivités locales en 2023.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (226,2 milliards d'euros) progresseraient de 5,8 % en 2023 en raison :

- d'une part des charges à caractère général (57,4 milliards d'euros : achats, contrats de prestations de services...) en augmentation de 9,4 %,
- d'autre part, des frais de personnel (80,0 milliards d'euros) en hausse de 5,1 %.

Les recettes de fonctionnement (268,3 milliards d'euros) progresseraient, quant à elles, seulement à hauteur de 3,2 % :

- elles seraient soutenues par les impôts assis sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 %,
- en revanche, le produit de la TVA serait en ralentissement après une année 2022 exceptionnelle,
- enfin, le produit des droits de mutation à titre onéreux enregistrerait une baisse forte (autour de - 20 %), résultant de la dégradation du marché de l'immobilier.

LOI DE FINANCES POUR 2024

Les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 et dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, tels qu'ils ont été présentés en Conseil des ministres le 27 septembre 2023 :

Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation La DGF 2024 est fixée à 27,1 milliards €. Elle est abondée de 220 millions € en 2024, dont 190 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 100 millions € pour la Dotation de solidarité rurale
- 90 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. En effet, 60 millions € supplémentaires viendront s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI.

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

Augmentation du FCTVA : Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021.

Concours financiers de l'État aux collectivités locales				2024 : 54 (2023 : 53)	
Prélèvements sur recettes dont	44,8 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)	TVA des régions	5,4 (5,1)
DGF	27,1	DGD	1,406		
FCTVA	7,1	DETR	1,046		
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150		
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		

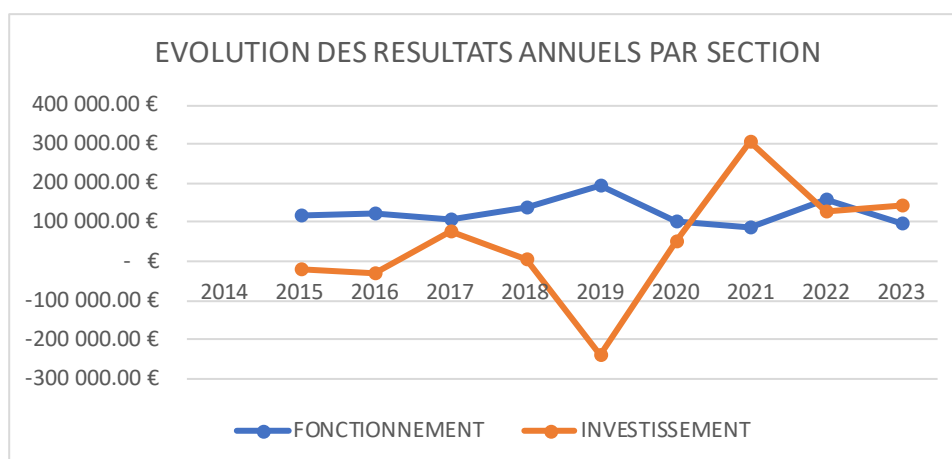
Source : jaunes budgétaires 2024

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales suivra l'inflation et sera augmenté de 3,9% en 2024 contre 7,1% en 2023.

Dans ce contexte difficile, la situation financière saine de la commune, résultat d'une gestion sérieuse menée avec constance, constitue un atout majeur à moyen terme, ainsi que la meilleure garantie du maintien d'une offre de services de qualité et variés, en direction de l'ensemble des Tacoignérois et Tacoignéroises.

Elle permet à la commune de s'en tenir fermement à la mise en œuvre des propositions portées par la municipalité et aux priorités réaffirmées dans les délibérations adoptées par le conseil municipal.

3. Présentation des résultats du budget 2023



Le résultat annuel de la section de fonctionnement affiche une baisse en 2023 pour atteindre 96.543,98€ contre 160.988,53€ en 2022. Le résultat cumulé s'élève à 321.166,42 €.

La section d'investissement affiche un excédent annuel de 142.962,64 € contre 126.998,78€ en 2022, et un résultat cumulé à 379.863,74 €.

Les priorités 2024



4. Les orientations cadrant la construction du budget 2024

Les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées ci-après répondent à un triple objectif :

- poursuivre, dans un contexte contraint, une trajectoire de projets et d'actions visant à renforcer la qualité de vie des habitants,
- s'inscrire dans les processus nécessaires de l'écologie positive,
- et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite de la bonne gestion du territoire.

La construction du budget de la commune est axée sur la volonté de maintenir son épargne brute. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 malgré le contexte économique actuel.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Comme toute structure, la commune doit faire face à un contexte inflationniste important.

A ces hausses de tarifs s'ajoutent les contraintes imposées par l'Etat :

- les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps,
- les dotations versées à la ville sont en constante diminution,
- le budget de la ville est prélevé au titre du redressement des finances publiques,
- les hausses de rémunérations des agents publics sont imposées sans contrepartie financière.

Ces contraintes se traduisent notamment sur l'évolution de la capacité d'autofinancement qui a été impactée à la baisse par le contexte inflationniste pour s'établir à 92.298,55 € en 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, doit donc être poursuivie malgré des contraintes croissantes dès lors que la commune entend maintenir un haut niveau de service public et soutenir son développement par des investissements structurants.

Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets.

De plus, dans le cadre de la construction budgétaire, les niveaux de tarifications des services proposés par la collectivité aux usagers, pourront être interrogés compte tenu des coûts supplémentaires supportés par la collectivité pour le fonctionnement de ces services tout en conservant l'objectif de proposer aux Tacoigniérais une tarification attractive et toujours particulièrement basse en comparaison des pratiques constatées chez nos voisins.

Les objectifs financiers généraux sont :

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en absorbant les augmentations subies
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées
- Le maintien du soutien apporté aux associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacun
- Une stabilité des taux des taxes foncières
- Le maintien de la tarification des services
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs

Après une année 2023 marquée par les relations avec les partenaires financiers pour obtenir un maximum de subventions, consacrée auxancements des études des projets et des appels d'offres, notre capacité d'investissement 2024 sera dans la continuité des actions amorcées depuis 2021.

Après avoir installé la vidéosurveillance, après la rénovation de l'intégralité du réseau d'éclairage public, le programme de sécurité de la commune se poursuivra en 2024 par des actions permettant d'une part d'abaisser la vitesse à chaque route d'entrée du village par la mise en place d'écluses et d'autre part par des campagnes d'entretien du réseau routier, des bâtiments communaux et la préservation du cadre de vie.

Analyse rétrospective

-

Prospectives



A. La section de fonctionnement

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées.

1. Recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

Le produit de fiscalité directe a augmenté de 11,77% par rapport à 2022 pour s'élever à 416.909 € contre 373.002 € en 2022. Une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les lois de Finances ainsi que les nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal puisque les taux d'imposition sont restés inchangés.

Malgré le contexte indiqué précédemment (inflation, augmentation des charges, baisse des recettes de l'Etat) et la nécessité de maintenir un niveau d'autofinancement, les taux de taxe foncière devraient rester inchangés pour l'exercice 2024.

Le taux de revalorisation des bases locatives pour 2024 est de 3,9%. Par prudence, le taux d'augmentation des bases dans la présentation de l'évolution des recettes fiscales ci-dessous a été fixé à 1% pour l'année 2025.

Exercices	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	BP 2025
Fiscalité directe	347 392	353 766	362 189	373 002	376 732	416 909	433 340	437 673
Variation	0.2%	1.8%	2.4%	3.6%	1.0%	11.8%	3.9%	1.0%

Les recettes de fiscalité directe constituent 53,93 % des recettes totales 2023.

Il est à noter une baisse significative de la taxe additionnelle aux droits de mutation onéreux (TAMO) de -7,10% ainsi que du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, -5,77% par rapport à 2022.

b) Les dotations de l'Etat :

Pour la première fois depuis 2016, les dotations et participations de l'Etat n'ont pas baissé en 2023. Une hausse de 5.922,00 € est constatée par rapport à 2022 portant la baisse totale depuis 2015 à 49.101,00€.

Les dotations dites de péréquation vont évoluer de la manière suivante :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Dotation de Fonctionnement	93 378.00	78 726.00	66 815.00	61 289.00	55 722.00	51 135.00	46 350.00	40 769.00	44 354.00	44 000.00
Variation annuelle		-14 652.00	-11 911.00	-5 526.00	-5 567.00	-4 587.00	-4 785.00	-5 581.00	3 585.00	
Dotation de Solidarité Rurale	11 679.00	12 296.00	12 937.00	13 003.00	12 889.00	13 098.00	13 265.00	13 457.00	15 794.00	15 000.00
Variation annuelle		617.00	641.00	66.00	-114.00	209.00	167.00	192.00	2 337.00	
Variation cumulée		-14 035.00	-11 270.00	-5 460.00	-5 681.00	-4 378.00	-4 618.00	-5 389.00	5 922.00	
Dotation Globale de Fonctionnement	-49 101.00									

c) Les autres recettes disponibles.

Le produit des services (chapitre 70) représente la deuxième source de recettes de fonctionnement avec une part de 15,52% dans les recettes globales de la commune. Le produit réalisé dépend majoritairement de la fréquentation des services périscolaires (98.552,15 €) et de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale communale (13.680,00 €).

Exercices	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Produits des services en k€	65 008.50	71 609.00	51 708.10	73 797.90	109 443.69	120 000.15	122 000.00
Variation		10.15%	-27.79%	42.72%	48.30%	9.65%	1.67%

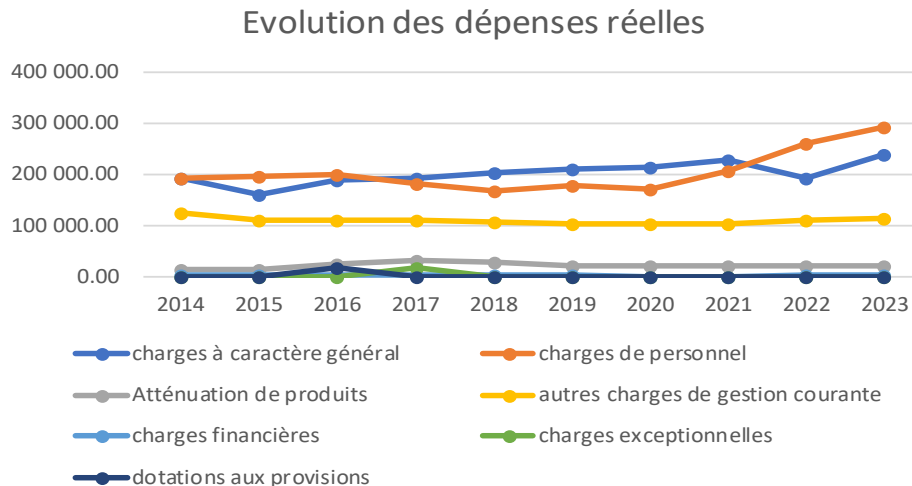
En 2024, le montant attendu sur les recettes des services est évalué à 122.000,00 € considérant la fréquentation du nombre d'élèves aux services périscolaires et l'estimation prudente sur les recettes de concessions.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent majoritairement les recettes de la location des logements communaux (35.588,70 €) et de la salle des fêtes (14.215,00 €) pour un total de 49.803,70 €.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
FDPTP	0.00	21 725.00	18 364.00	12 243.00	11 866.00	9 028.00	6 633.00	8 783.00	8 276.00
Variation annuelle		21 725.00	-3 361.00	-6 121.00	-377.00	-2 838.00	-2 395.00	2 150.00	-508.00
TAMO	55 504.93	57 175.00	64 704.00	77 366.00	79 149.00	84 828.00	86 540.79	108 756.68	101 038.76
Variation annuelle		1 670.07	7 529.00	12 662.00	1 783.00	5 679.00	1 712.79	22 215.89	-7 718.92
Variation cumulée		23 395.07	4 168.00	6 541.00	1 406.00	2 841.00	-682.21	24 365.89	-8 226.92
Total									53 809.83

2. Les dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, évolution des principaux postes de dépenses réelles depuis 2014 :



a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Cette année encore, les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2023 plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires. La masse salariale intègre l'effet en année pleine de la revalorisation du 1er juillet 2022 de 3,5 %.

En 2023, les charges de personnel s'élèvent à 261.233,05€ et représentent 43,52% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour information, la part de la masse salariale de la strate démographique gravite autour de 44.70% en moyenne.

L'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2018 est la suivante :

Evolution du chapitre 012 depuis 2018 Chapitre 012	Prévu au Budget primitif	Réalisé au compte administratif
2018	176 003,51€	168 765,15€
2019	181 328,80€	179 333,80€
2020	197 211,99€	171 199,65€
2021	228.916,45€	207.550,32€
2022	261.264,00€	261.233,05€
2023	299 738,00€	294 248,48€

La maîtrise des dépenses de personnel constitue et reste un enjeu important pour les collectivités locales. Les perspectives 2024 nous conduisent à envisager de prévoir une stabilité des effectifs communaux pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera impactée par :

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières),
- les augmentations du SMIC, programmée au 1^{er} janvier 2024 ainsi que celle qui interviendront en cours d'année compte tenu de l'inflation,
- la revalorisation de 5 points d'indice des agents publics au 1er janvier 2024,
- l'augmentation de 1 point des cotisations retraite CNRACL annoncée au 1er janvier 2024,
- La régularisation d'une somme de 5.113,66 € dûe à la CDC depuis 2012 relative à des validations de périodes de carrière de Mme Fort.

Après la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en juillet 2020, la commune poursuivra sa politique sociale en entamant une étude portant sur le taux de participation de la commune aux frais complémentaires de santé des agents et de prévoyance.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles se composent de l'ensemble des achats, des dépenses d'activité des services municipaux et de dépenses d'entretien courant des bâtiments, des fluides, assurances et taxes.

Pour 2023 et 2024, la progression des dépenses s'explique par les effets de l'inflation.

L'objectif global d'évolution se cale sur la préconisation de l'Etat, à savoir 1,2%.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
charges à caractère général	192 345.46	162 787.16	189 976.79	193 694.40	205 839.98	213 442.52	214 539.24	229 426.47	194 784.28	241 451.06	244 500.00
Evolution		-15.37%	16.70%	1.96%	6.27%	3.69%	0.51%	6.94%	-15.10%	23.96%	1.26%

Le budget 2024 est guidé sur la même ligne directrice que celle du budget 2023 : maîtrise des dépenses tout en répondant aux différentes dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, entretien des espaces, bâtiments et équipements) tout en absorbant les hausses des coûts jusqu'ici régulièrement mais dorénavant exponentielles vu le contexte international.

c) Autres charges de gestion courantes et charges financières

Les premières se composent des indemnités et charges des élus, de la participation de la commune au budget du SDIS 78, du fonds de compensation des charges transférées versé à la CCPH, des subventions versées aux associations ainsi que d'autres contributions.

Il est déjà constaté une hausse de 6,41% de la participation au SDIS pour 2024.

Les subventions aux associations devraient rester stables.

Quant aux charges financières, une évolution à la baisse (-2,28%) tient compte du profil d'extinction du stock de dette et des taux fixes contractés.

B. La section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

En complément des orientations budgétaires 2024 décrites plus haut :



Le programme de mise en sécurité comprendra également la réfection du parvis de la mairie. Les cailloux seront remplacés par du béton désactivé et les cheminements piétons permettant d'accéder aux services publics (mairie et agence postale) ainsi qu'au cimetière seront en enrobé.

La campagne 2024 d'entretien du réseau routier communal prévoit :

- La réfection totale de la rue du Clos de l'Isle permettant de créer des places de stationnement définies et un cheminement piétons sécurisé et l'aménagement du carrefour avec la Grande Rue
- Les bandes de roulement de plusieurs rues feront l'objet d'une campagne de rénovation complète :
 - rue des Brices : de la rue des Bas Fonceaux à la rue des Vignes,
 - rue de la mare ronde : du carrefour de la rue de l'église au carrefour de St Jacques de Compostelle
 - rue de la Gare : du passage à niveau à la station de gaz
- La poursuite du projet de construction du parking de la gare

Les crédits d'investissements 2024 prendront également en considération la nécessité de répondre aux besoins récurrents d'entretien et de mise aux normes de divers bâtiments communaux et équipements.

Ainsi, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption entrera en phase de rénovation après l'attribution de la maîtrise d'œuvre, les études et divers diagnostics réalisés en 2023.

La municipalité souhaite également agir pour la préservation du cadre de vie et de la biodiversité endémique. Elle se portera donc acquéreur de la parcelle C0071 du Bois du Theil par voie de préemption.



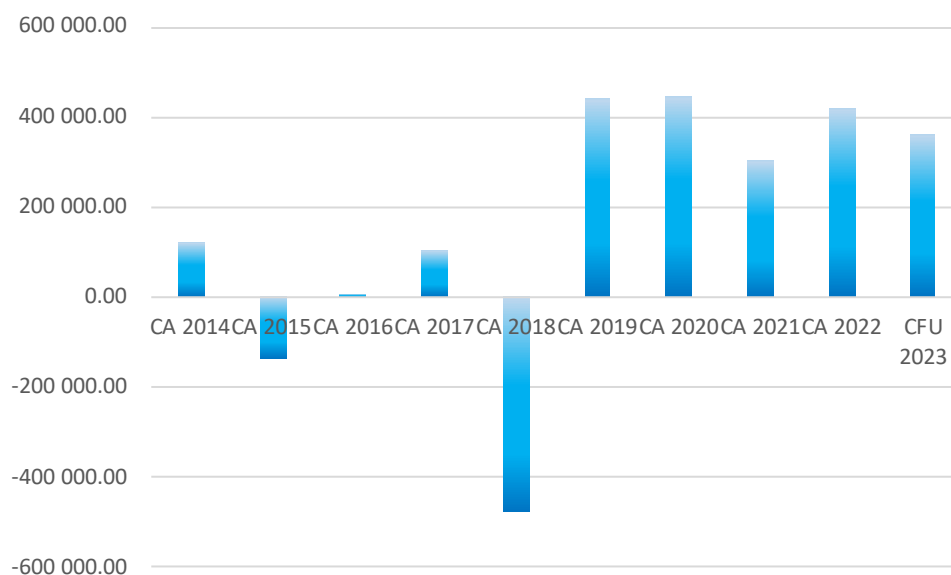
Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de notre dette s'élèvera en 2024 à 26.443,34 €.

2. Recettes d'investissement

- Essentiellement FCTVA (estimation à 27.500,00€)
- Autofinancement
- Le versement des soldes des subventions notifiées en 2021 :
 - Conseil Régional d'Ile-de-France (contrat rural : 17.227,00€)
 - Département des Yvelines (contrat rural : 52.469,00€)

C. Besoin de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Si ce solde est négatif, on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et à l'inverse. Si ce solde est positif, il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fonds de roulement.



D. L'état de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 555.797,05€ correspondant à trois emprunts :

N° Contrat	Montants	Durée /ans	Durée résiduelle	Etablissements prêteurs	Périodicité échéances	Taux	Capital restant dû au 01/01	Annuité de la dette	Intérêts restants dûs
130206	168 985.00 €	15.33	14.25	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	T	0,64548	152 837.96 €	10 854.90 €	994.30 €
00002878036	244 915.00 €	30	29	CREDIT AGRICOLE	T	0,82651	217 959.09 €	15 588.44 €	1 845.48 €
00002877992	185 000.00 €	3	1.17	CREDIT AGRICOLE	T	0,70000	185 000.00 €	- €	1 295.00 €
TOTAL							555 797.05 €	26 443.34 €	4 134.78 €

E. L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne de gestion courante est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne nette est quant à elle obtenue en diminuant l'annuité de la dette (hors réaménagement de dette refinancé par emprunt) de l'épargne de gestion.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.



Conclusion

En conclusion, le budget 2024 traduira certes l'ensemble des contraintes subies par la commune et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités, mais aussi les engagements pris devant les Tacoigniérais et Tacoigniéraises en 2020 et la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une commune attractive.

La recherche systématique de l'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité et une offre de services de qualité et accessible à tous guideront les orientations et priorités municipales pour l'année à venir.

Le maintien des taux d'imposition et de nos tarifs, associés à la poursuite d'une gestion rigoureuse contribuant à maîtriser nos dépenses, nous permettra de maintenir un haut niveau de services et équipements dont profitent les habitants, les associations, tout en supportant un volume d'investissement élevé et cohérent notamment en ce qui concerne la conservation de notre beau patrimoine, sa remise à niveau mais aussi d'envisager sereinement la poursuite des investissements structurants et ambitieux.

Malgré les contraintes et un contexte difficile, en 2024 l'équipe municipale entendra poursuivre son action, tout en concourant à l'attractivité et au dynamisme de la commune par la mise en œuvre de son plan de mandat.